

Québec, le 18 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

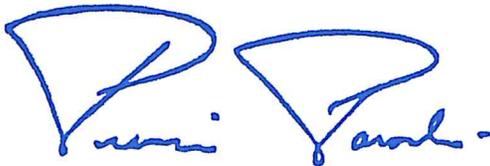
Cher collègue,

La présente fait suite à la pétition de 1 618 signataires, déposée à l'Assemblée nationale par le député de Bertrand, M. Claude Cousineau. L'intervention réclamée se résume ainsi : « Nous, Québécoises et Québécois, demandons la création d'un service animalier éthique et public qui sera un organisme sans but lucratif, sans mise à mort des animaux en santé et sans délai pour trouver un foyer aux animaux de compagnie perdus, abandonnés, errants, blessés ou saisis ».

La gestion des animaux errants ou non désirés relève de la compétence des municipalités, qui peuvent déléguer cette responsabilité à un fournisseur de service de leur choix.

Je tiens à vous informer que tout lieu qui recueille des animaux doit détenir un permis provincial. Des inspections sont effectuées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux qui y sont gardés.

Veuillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS

c. c. M. Pierre Moreau, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire